

La feuille d'été de **VERSIONNEX**

37

Juin 2020

Le nouveau conseil
est en place

Des brebis cornues
sur Versonnex

Les pompiers
recrutent



VERSIONNEX

Inscrivez-vous à la newsletter sur
www.versonnex.fr

■ Le Mot du Maire P2

■ Actualités
municipales P3

- Les échos du Conseil Municipal
- Eco pâturage
- Budget 2020
- Présentation du Conseil Municipal

■ Vie communale P8

- Cérémonie du 8 mai
- Les sapeurs-pompiers recrutent
- Bibliothèque
- Le centre de loisirs
- CCAS

■ Côté associations P11

- Pilates
- ASVGS CROSS
- Ateliers de Colette
- Mercredis de neige
- Association du Bus scolaire

■ Évènements
à venir P14

- Salon de la St MArtin

■ Informations
diverses P15

- Les chiens de protection
- La RTS de nouveau sur vos écrans
- Rappels
- Déclaration annuelle de ruches
- Frelon Asiatique

■ Services
de Versonnex P20

La guerre est finie, enfin presque !

“ D’abord c’était une guerre soft, certes il y a eu des pertes, mais encore une fois, entraînant principalement des victimes civiles. Finalement, les seuls qui n’aient pas trouvé leur place dans cette crise, semblent être les militaires !

Etait-ce bien une guerre ?

Si guerre il y a eu, c’est surtout la guerre des formules, que nous avons vécue.

La première fut la formule du président « nous sommes en guerre » ; énoncé tragique et anxiogène qui a eu le mérite de nous mobiliser tous. Puis la formule magique du gel hydroalcoolique, inventée par un médecin genevois (Didier Pittet) si convaincu de la nécessité de sa découverte et si peu intéressé financièrement qu’il l’a laissée délibérément dans le domaine public.

La troisième formule, était en fait un formulaire qu’il fallait remplir pour prouver que nous avions bien compris que, même en temps de guerre, même face un mal inconnu et à la tragédie qui se déroulait dans nos hôpitaux, soignants débordés, petites mains indispensables à la survie de tous, producteurs, transporteurs, agents de voirie, éboueurs, caissières, vendeurs, continuaient leurs missions malgré la peur et le stress qui leur avait été insufflés. Ce papier devait de surcroît nous rappeler, sans savoir réellement pourquoi, que notre administration avait une réelle compétence pour la limitation de nos libertés.

Puis ce fût la formidable formule « chloroquine/hydroxichloroquine » ; si elle n’a pas prouvé une efficacité redoutable contre la maladie, elle a en tous cas montré que notre système politicomédiatique lui, est totalement déconnecté de la réalité et du temps. Il ne s’agit pas de savoir si un médicament est efficace, mais simplement si on y croit ou pas !

Enfin, la formule en vogue c’est « le monde d’après qui ne serait plus comme le monde d’avant » ; comme si « le monde », au même titre que « la société », avait une existence, une conscience, une volonté, complètement détachées de l’action des croyances et des pratiques de tous ceux qui les composent.

La seule chose dont on peut être sûr, c’est que le monde d’après sera ce que nous en ferons, tout comme la gestion de la crise que nous venons de traverser a permis de mettre en évidence l’action d’individus, certains quasi héroïques dans les hôpitaux, dans les commerces restés ouverts, dans les écoles dont les enseignants ont su assurer au pied levé un service à distance auquel ils n’avaient pas été initiés, ainsi que de nombreuses personnes qui se sont portées volontaires pour aider, soulager ou juste reconforter. Nous avons, à Versonnex heureusement enregistré plus d’offres que de demandes.

Le monde de demain donc sera à l’image de ce que nous voudrions en faire. Quelle sera au fond la bonne formule pour notre village ?

Tout au long de ce confinement, j’ai réfléchi à la bonne « formule » pour célébrer la fin de cette « épreuve ». Faire la fête ? oui, peut-être, mais rassembler combien de personnes ? certains amis et parents nous ont quittés....

Alors, ni fête ni rassemblement de grande ampleur.... le conseil municipal vous proposera donc des réunions de conseils de quartiers pour aborder cette sortie de « crise » mais aussi pour évoquer ce nouveau mandat qui démarre de façon bien étrange. Très arbitrairement, nous allons partager le village en 8 secteurs au sein desquels vous pourrez rencontrer les nouveaux élus.

Surveillez bien vos boîtes
aux lettres !

> Jacques Dubout
Maire de Versonnex

Les Echos du Conseil Municipal

De mars à juin 2020, le conseil municipal a notamment :

- Élu les 19 membres du conseil municipal de Versonnex
- Installé le nouveau conseil et élu le maire et 3 adjoints
- Désigné 2 conseillères déléguées aux affaires culturelles et aux finances
- Voté les délégations de fonctions aux adjoints et aux conseillères déléguées
- Voté les délégations du conseil au maire
- Mis à jour le tableau des commissions municipales
- Élu les membres du conseil qui siégeront au Centre Communal d’Action Sociale
- Élu les membres de la Commission d’Appel d’Offres
- Élu les représentants du conseil qui

siégeront auprès des instances extérieures (SIEA – prévention routière – correspondant défense)

- Accepté le versement du dédommagement financier suite à l’annulation du spectacle prévu pour la soirée « fête des mères »
- Accepté la convention 2S2C relative à la continuité scolaire et la réalisation d’activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et autorisé le maire à la signer
- Accepté l’avenant au contrat de prestations de services « Bourg-Traiteur », pour supplément barquette individuelle, dans le cadre des repas cantine livrés en période de veille sanitaire
- Tiré au sort les jurés d’assises pour l’année 2021

> Marie Paule Vernizeau

Les comptes rendus des conseils municipaux
sont consultables sur le site internet de la mairie :

www.versonnex.fr

Éco-pâturage

Certains d’entre vous ont certainement aperçu
ces brebis en train de paître sur notre commune.

Votre mairie a signé un contrat d’éco-pâturage avec un jeune entrepreneur vivant à Versonnex, Vincent Degroisse. Ces 3 brebis de la race « Bruyère », qui recevront du renfort si nécessaire, seront placées par rotation sur plusieurs parcelles communales afin d’en entretenir la prairie. Vincent se charge de les surveiller, de leur amener à boire, de veiller au maintien de la clôture provisoire qu’il met en place et de les déplacer de parcelle en parcelle. Il vous demande de ne pas les nourrir et surtout de ne pas déposer vos déchets de tonte dans leur enclos ; l’herbe tondue, beaucoup trop dense, peut leur être fatale.

> Patrick Heidelberg

BUDGET 2020

NOTE DE SYNTHÈSE (DÉLIBÉRATION DU 09/03/2020)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune www.versonnex.fr.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il

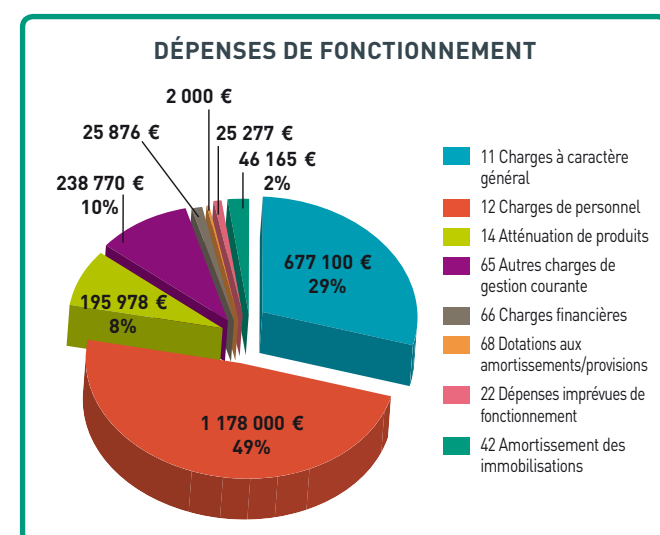
est composé de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la collectivité.

Le budget primitif présenté pour l'année 2020 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **3 927 375.00 €**. Les sections sont les suivantes :

- **2 389 166.00 €** en fonctionnement,
- **1 538 210.00 €** en investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

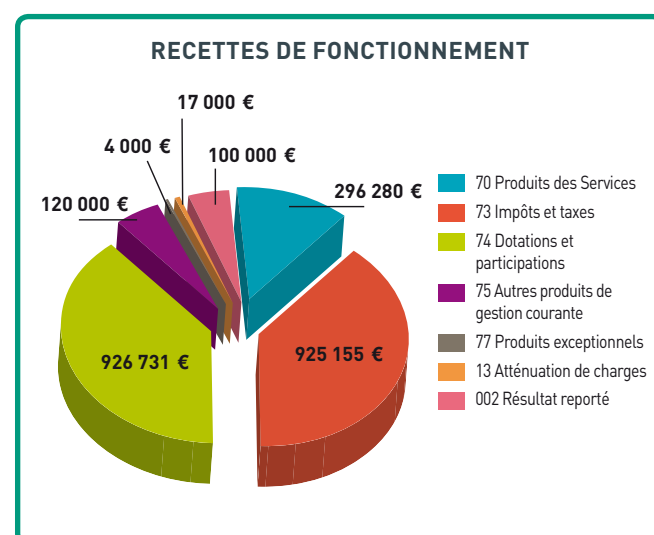
La composition des dépenses de fonctionnement est la suivante :



LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT SONT CONSTITUÉES :

- **Pour la moitié : des dépenses de personnel,**
- **Pour l'autre moitié restante : des charges à caractère général** (eau, électricité, petits matériels, maintenance, entretien bâtiments, assurances...), **des charges de gestion courante** (indemnités des élus, subventions aux associations et CCAS, contributions diverses SDIS), **atténuation de produits** (versements FNGIR, FPIC et attribution de compensation) **et des charges financières** (intérêts des emprunts).

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2020 sont les suivantes :

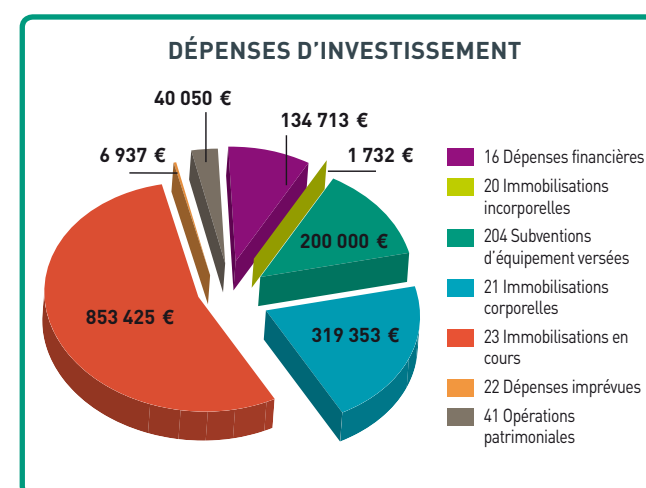


LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT SONT ISSUES :

- **Pour une bonne partie des impôts et des taxes** (taxes d'habitations et foncières),
- **Pour une autre bonne partie par les dotations** (Compensation Franco-Genevoise pour **565 K€** et subventions (Etat et Caisse d'Allocations Familiales principalement),
- **Des produits des services périscolaires et extrascolaires, de gestion courante** (loyers des immeubles) **et des produits exceptionnels**.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :



Ce sont **les opérations d'équipements – immobilisations en cours** pour un montant total de **835 425 €** qui occupent une grosse partie des dépenses d'investissement détaillées ci-dessous :

Détail des opérations d'équipement BP 2020

213 - Maison de Santé.....	40 268,00
215 - Sécurisation Hameau Chemin Levé.....	7 100,00
225 - Aménagement Jardin public Route Collex-Bossy...	38 400,00
226 - Renforcement Rue St Martin/Rte Villars Dame..	4 230,00
227 - Voie douce Route de Sauvigny.....	4 000,00
228 - Sécurisation Route Collex-Bossy.....	741 427,00

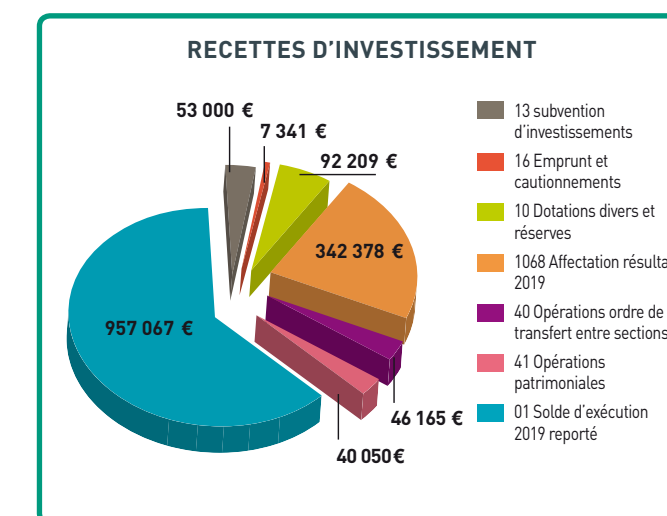
TOTAUX : 835 425,00

Après nous trouvons les **immobilisations corporelles (319 353 €)** : installation d'une aire de jeux (28 000 €), des travaux sur les bâtiments (189 788 €), le cimetière (11 712 €), la voirie (36 958 €), acquisition de matériels, outillages et mobilier (52 895 €).

Et enfin au **chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** un montant de **200 000 €** correspondant à la participation de notre commune à la commune de Sauvigny pour des travaux sur leur terrain de foot.

Sans oublier les dépenses financières au **chapitre 16** pour **134 713 €** remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes suivantes :



Ce sont surtout les résultats de clôture 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement qui financent ces dépenses.

PRINCIPAUX RATIOS

Dépenses réelles de fonctionnement/population... 1 045.52 €
 Produit des impositions directes/population 389.90 €
 Recettes réelles de fonctionnement/population..... 1 021.49 €
 Dépenses d'équipement brut/population..... 605.31 €
 DGF/population..... 138.65 €
 Dépenses de personnel/DRF 50.28 %

(Population DGF = 2 241)

ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette communale s'élève à la somme de 985 817.34 € soit 439.90€ par habitant, soit un endettement en deçà de la moyenne nationale qui est de 720 € par habitant pour la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants (chiffres de 2017).

> Laurence Febvay



Jacques DUBOUT
Maire

Depuis 1998 à Versonnex. Mon engagement dans la gestion communale a été au départ fortuit, contacté par Frank Hedrich. Mon engagement faisait suite à mes actions dans des associations diverses et variées, et l'exemple de mon père, plusieurs fois adjoint à Divonne-les-Bains. Le poste de maire en particulier, me permet d'accompagner et d'encourager les élus communaux, les associations et les acteurs économiques à donner leur meilleur pour améliorer, partager et soutenir le vivre ensemble ; pour donner toutes les chances aux enfants des écoles de Versonnex, dans la continuité des précédentes équipes municipales, de devenir des citoyens à part entière afin qu'à leur tour ils éprouvent le besoin de contribuer au mieux-être de notre société.



Evelynne MARTIN
1^{er} adjointe

J'habite Versonnex depuis ma naissance en 1961, mes aïeux y vivaient depuis des décennies et 2 nouvelles générations y sont nées et s'y sont installées. Au niveau humain, le poste d'adjointe est un vrai bonheur pour moi. Je me sens utile à mon village et à ses anciens particulièrement, que je respecte

beaucoup. Mes relations avec les équipes de la mairie sont très sympathiques et enrichissantes. J'ai beaucoup appris du point de vue administratif d'une commune lors de mes différents mandats et je me sens responsable des décisions prises et que j'espère prendre «au mieux».



Patrick HEIDELBERGER
2^{ème} adjoint

58 ans, habitant La Dangereuse. Arrivé sur la commune en 1991, après le sou des écoles et les parents d'élèves la participation au conseil municipal paraissait évidente. Un premier mandat m'a permis de découvrir les mystères des collectivités territoriales et, lorsque l'occasion s'est présentée, j'ai accepté le poste d'adjoint en charge de l'urbanisme et de la communication. Pour ce second mandat qui paraissait évident afin de mener à bien les projets commencés, je m'occuperai de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement.



Donata ROTH
3^{ème} adjointe

Habitant depuis 40 ans dans notre charmant village, j'ai régulièrement participé à la vie de la commune et pu voir son évolution au fil des années. En tant qu'élue, je ressens une grande motivation à prendre part aux futurs projets en étant à l'écoute de tous.



Emeline HEDRICH
Conseillère déléguée

Je suis tombée dans la vie municipale toute petite. J'ai commencé à servir mon prochain à travers le secourisme et les sapeurs-pompiers. Participer au conseil municipal me semblait la suite logique. Après un premier mandat sous la houlette de Jacques, j'ai souhaité repartir pour une nouvelle aventure, avec des responsabilités plus grandes concernant l'animation, la culture, la communication et la bibliothèque. Parallèlement, je travaille sur ma thèse en archéologie classique.



Marie-Anne SOLETTI
Conseillère déléguée

Je suis arrivée à Versonnex à l'automne 1989 et habite depuis à Bois Chatton. Secrétaire et assistante dans des Cabinets d'Avocats, je suis maintenant retraitée. Je souhaite participer à la vie locale et mettre mes compétences au profit de l'équipe municipale au sein de laquelle je ne manquerai pas de les enrichir et je me réjouis d'avance du partage d'idées pour mener à bien les actions en cours et à venir.



Daniel DEVISCOURT

42 ans, habitant des Genévriers, informaticien. 2nd mandat..



Roland MERLEAU

62 ans, déclarant en douane, habitant de La Pralet. Je suis arrivé sur Versonnex en 1983. Être conseiller pour un troisième mandat me permet de continuer à développer la relation avec les villageois, la vie locale ainsi que le travail d'équipe avec les élus, le personnel communal et les administrés.



Céline PAUGET - BOSSUS

A 39 ans j'avais envie de m'investir davantage dans la vie de notre village. Je me réjouis de vivre cette nouvelle aventure de conseillère municipale, dans la commune dans laquelle je vis depuis toujours.



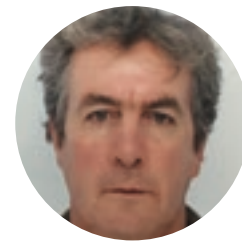
Michael BIRNER

Dans la commune depuis 22 ans. Lors de mon arrivée dans la commune j'ai participé comme membre de l'association du Sou des Ecoles et cela m'a permis de m'intégrer dans le village et de faire de nouvelles connaissances. Aujourd'hui comme conseiller, mon objectif est de contribuer aux divers projets et de les mener à bien avec l'ensemble de l'équipe communale pour améliorer notre quotidien.



Roxane PERRET

Je m'appelle Roxane Perret, j'ai 24 ans. Ma famille est de Versonnex depuis 4 générations. Je travaille en tant qu'opticienne à Ferney-Voltaire. Secouriste Croix-Blanche depuis 10 ans, j'aime rencontrer de nouvelles personnes et trouver des moyens de les aider. Ce mandat est mon 2nd et je souhaite m'investir davantage dans ma commune.



Gérald SCHWINTÉ

59 ans, habitant de Bois Chatton, technicien logistique OMS. 2nd mandat.



Nicolas BLOUQUY

J'ai 47 ans, et j'habite à Versonnex depuis 2006. Je suis marié, et père de deux filles qui ont toutes les deux été scolarisées à Versonnex aussi bien à la maternelle qu'à l'école primaire. Je suis un passionné de sport, je pratique le triathlon depuis une quinzaine d'années, et aujourd'hui j'essaie de faire un maximum de déplacements à vélo. Il s'agit de mon deuxième mandat, l'ensemble des réalisations du mandat précédent m'ayant motivé pour prolonger mon engagement.



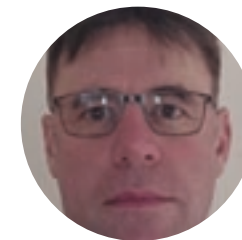
Dominique PORTEILLA FOURNIER

Arrivée dans le Pays de Gex avec ma famille il y a 20 ans, j'habite Versonnex depuis 18 ans et y travaille depuis 5 ans. Apicultrice amatrice, ayant fait des études d'écologie humaine, je suis particulièrement intéressée par l'environnement. J'ai accepté de m'engager avec l'équipe municipale sortante car l'enjeu est concret et local. Je pense que c'est à cette échelle que l'on peut initier de beaux projets. En tant que citoyenne, m'engager au sein du conseil municipal élu, me permettra de mieux connaître les rouages de la démocratie, le rôle du conseil municipal et surtout de proposer des actions concrètes pour le village voire la communauté d'agglomération.



Jean-Laurent FERVEL

58 ans, centre bourg. Mon implication dans le conseil municipal est motivée par la gouvernance partagée. Je souhaite participer à l'activation de l'intelligence collective, afin d'associer les Versonnexoises et Versonnexois aux décisions et actions dans leurs quartiers, je suis donc totalement à l'écoute.



Franck PERRET

Je suis arrivé dans la commune en 1992, étant originaire de St Genis Pouilly. Investi dans ma commune en tant que sapeur-pompier depuis de nombreuses années, ainsi qu'élue depuis 3 mandats, il est important pour moi de prendre une part active dans la vie locale. J'apprécie particulièrement tout ce que peut apporter le travail en équipe pour améliorer notre environnement quotidien à tous.



Laurence TAQUET

Assistante Ressources Humaines - 57 ans, Quartier : Résidence La Lilette



Cyrille ROBERT

46 ans, habitant au centre du village, gérant de société.



Jocelyne PETRY

J'habite la commune de Versonnex depuis 1985, dans le quartier des Genévriers. Je me suis jointe à la liste de Jacques Dubout afin de délibérer des affaires de la commune et agir pour Versonnex. Ce qui m'importe, c'est le travail d'équipe avec le maire et les élus, apporter des idées même nouvelles, et faire remonter les demandes des habitants de la commune.



Un 8 mai bien étrange...

Pour la première fois depuis 1946, 1^{ère} année des commémorations de la fin de la deuxième guerre mondiale, le public n'a pas eu la possibilité de se réunir pour célébrer le 8 mai 1945.

Respectant les consignes de la préfecture, le maire Jacques Dubout a invité les pompiers, deux représentants des anciens combattants et Eric Digaud.

Monsieur Digaud a interprété l'hymne national à la trompette, dans un silence troublant en l'absence de l'accompagnement des enfants de l'école.

Le maire, après avoir lu le discours du président de la république et déposé une gerbe au pied du monument aux morts, a tenu à faire partager aux personnalités présentes un poème de Jacques Prévert que voici :

La Liberté,

*Ce n'est pas partir, c'est revenir,
Et agir,
Ce n'est pas prendre, c'est comprendre,
Et apprendre,
Ce n'est pas savoir, c'est vouloir,
Et pouvoir,
Ce n'est pas gagner, c'est payer,
Et donner,*

*Ce n'est pas trahir, c'est réunir,
Et accueillir.*

La Liberté,

*Ce n'est pas s'incliner, c'est refuser,
Et remercier,
Ce n'est pas un cadeau, c'est un flambeau,
Et un fardeau,
Ce n'est pas la faiblesse, c'est la sagesse,
Et la noblesse,
Ce n'est pas un avoir, c'est un devoir,
Et un espoir,
Ce n'est pas discourir, c'est obtenir,
Et maintenir.*

*Ce n'est pas facile,
C'est si fragile,
La Liberté*

> Patrick Heidelberg



Les Sapeurs-Pompiers de Versonnex recrutent

**Porter secours à autrui au sein d'une équipe vous intéresse ?
Vous avez entre 16 et 55 ans ?
Alors n'hésitez pas : rejoignez les Sapeurs-Pompiers !**

Nous sommes actuellement douze volontaires : trois femmes et neuf hommes.

Nous disposons de deux véhicules : un fourgon pour la lutte contre l'incendie et un «véhicule tous usages». Nous sommes aussi équipés pour porter secours aux personnes ainsi que de matériel nécessaire aux «interventions diverses» : inondations, invasion d'insectes nuisibles...

Contactez la mairie qui vous mettra en relation avec le Chef de Corps du C.P.I. de Versonnex, notre Centre de Première Intervention.

Ou plutôt, venez nous rencontrer lors d'une manœuvre mensuelle. Nous nous retrouvons le deuxième mercredi de chaque mois à 19 heures, dans nos locaux 21 chemin des Buissons, au centre technique de la commune.

Nous y ferons connaissance et vous présenterons notre activité.



> Christophe Revilloud

Bibliothèque

BIBLIOTHÈQUE ET DÉCONFINEMENT

Vous l'attendez toutes et tous avec impatience...

Notre bibliothèque municipale va rouvrir ses portes très prochainement, gardez l'œil ouvert sur vos courriels !

Je sais que cela aura pris du temps, mais l'équipe des bénévoles et moi-même tenons à ce que cette réouverture se fasse dans la sécurité la plus absolue pour vous comme pour nous, d'où ce délai. Mais je suis aussi malheureuse que vous d'avoir dû maintenir jusqu'à ce jour les portes de notre bibliothèque fermées.

Pour permettre un déconfinement de la bibliothèque, il m'aura fallu commencer par décortiquer les différentes mesures recommandées par la Direction de la lecture publique, les associations de bibliothécaires, et le ministère de la Culture. Bref, des dizaines de pages de lecture ! Ensuite, une fois ces textes digérés, j'ai dû réfléchir à la mise en œuvre de toutes ces recommandations, en discuter avec les bénévoles, et préparer une charte de déconfinement validée par M. le Maire.

Il y aura ainsi une zone de quarantaine au sein de la bibliothèque, afin d'accueillir les livres que vous ne manquerez pas de nous ramener lorsque nous rouvrirons nos portes. En effet, les dernières études indiqueraient que le virus du Covid-19



aime le plastique et s'y accrocherait entre 3 et 9 jours. Du coup, j'ai choisi d'isoler les livres rentrant pour une durée de 10 jours, ainsi qu'il nous est préconisé. Une autre recommandation des hautes instances est d'organiser un cheminement «en avant» pour les lecteurs, c'est-à-dire que vous ne devez pas pouvoir vous croiser, ni revenir sur vos pas. Un tel chemin implique une réorganisation complète de l'espace, ce qui me prend un certain temps, d'où le délai d'ouverture.

Les mesures particulières à appliquer pour venir en bibliothèque vous seront communiquées par courriel une fois la date de réouverture arrêtée. Je peux cependant déjà vous avertir que le catalogue des livres qui sont en nos

murs sera disponible sur internet à la consultation !

Mais je ne désespère pas de pouvoir rouvrir avant que l'été ne soit trop avancé, et je me réjouis de pouvoir vous recroiser prochainement !

> **Emeline Hedrich**



Le centre de loisirs

Après une période de confinement stricte et peu joyeuse, les équipes de la mairie et les écoles ont travaillé de concert afin d'organiser les locaux et le travail de chacun.

Cela a permis, au fil des annonces gouvernementales, aux enfants de revenir à l'école et au centre de loisirs dans les meilleures conditions possibles. En commençant avec peu d'enfants puis en ouvrant l'accueil à un plus large public, les gestes barrières ont été acquis au fur et à mesure. Les activités ont été adaptées, les poignées de portes, les toilettes et tout le mobilier va finir par être usé à force d'être désinfecté plusieurs fois par jour ! Bon, jouer au ballon tout seul est parfois un peu frustrant, mais ça défoule ! L'attente dans les couloirs est toute nouvelle, mais l'on s'y fait !

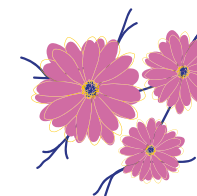
Le travail continue pour traverser cette période complexe et continuer à accueillir les jeunes au centre de loisirs. Prochaine étape cet été !

> **Martin Ghis**

CCAS

Le CCAS espère vous retrouver tous en pleine forme lors de la reprise des activités organisées par l'équipe, nous pensons en septembre

> **Evelyne Martin**



C'est l'été, on bouge !

Le printemps est terminé... Certains d'entre nous ont saisi l'occasion de faire plus de sport qu'avant, d'autres n'ont pas eu cette opportunité. Certains ont également suivi les cours de Pilates en ligne et nous sommes maintenant contents de pouvoir reprendre les cours habituels présentiels.

L'été est arrivé et c'est une bonne occasion de continuer le sport ou de commencer. Nos cours de Pilates se poursuivent également en été dans la salle de Danse (salle Pierre Jaques). Pour plus d'informations veuillez envoyer un courriel à : avivaid.info@gmail.com



La pratique intensive ou régulière d'un sport contribue à la prévention d'un bon nombre de maladies chroniques, mentales ou liées à l'âge et soutient fortement le système immunitaire. La méthode Pilates permet de rééquilibrer les muscles du corps, tout en se concentrant sur les muscles centraux qui interviennent dans l'équilibre postural et le maintien de la colonne vertébrale. Par des exercices, on renforce les muscles trop faibles et on décontracte les muscles trop tendus en tenant compte, lors de l'exécution des mouvements, du rythme de la respiration, du bon alignement de la colonne ainsi que du maintien d'une bonne posture générale.

«La forme physique est la première condition du bonheur.»

Joseph Pilates

Association Aviva et Pilates
avivaid.info@gmail.com



VERSONNEX
www.versonnex.fr
Juin 2020

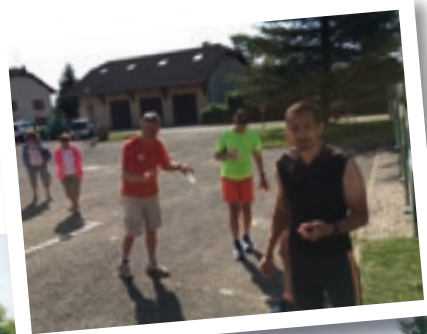


ASVGS CROSS

Bonjour à tous

Essayons de trouver quelque chose de positif dans ce confinement :

On n'a jamais croisé autant de coureurs et coureuses entre Grilly, Sauverny et Versonnex (dans un rayon de 1km évidemment...)



Au départ on sortait courir pour se dépenser, prendre l'air, se ressourcer. On se disait que si l'on peut courir c'est que l'on est en forme et notre capacité pulmonaire se développait. On a découvert de nouveaux endroits autour de chez soi pour faire de l'exercice, de nouveaux chemins à parcourir.

Voir du monde, dire bonjour ou simplement un sourire aux autres coureurs faisait un bien fou. On retrouvait un lien social et convivial. La sortie quotidienne est devenue une échappatoire face à la peur ultra médiatisée de la maladie

On se sentait libre !

Faire des boucles de 1 km autour de chez soi pouvait sembler rébarbatif et monotone, mais on s'y est tous habitué. On a même fini par y trouver du plaisir.

La course à pied nous a permis d'accroître notre bien-être physique et mental, de nous rendre plus heureux et de jouer un rôle clé pour nous libérer l'esprit.

Après quelques sorties on commençait à se sentir bien, après quelques semaines on augmentait le rythme et la vitesse et ça allait de mieux en mieux et finalement on est devenue accro à la course à pied. On n'arrive même à y trouver du plaisir. Ce qui nous paraissait impossible quelques mois plus tôt.

Il ne faut pas s'arrêter là ! ça serait dommage de perdre tous les bienfaits de ces sorties journalières.

Nous, à l'ASVGS Cross, on a repris nos sorties du jeudi (18h15) et du samedi matin (08h00)

On fait très attention à bien respecter les distances sanitaires, on se retrouve par groupe de niveau afin de ne pas être trop nombreux.

On est super heureux de pouvoir courir en toute liberté sur les chemins autour des trois communes.

Si vous cherchez une nouvelle motivation pour courir, si vous en avez marre de courir seul, si vous souhaitez courir dans une ambiance conviviale :

VENEZ COURIR AVEC NOUS

Et comme objectif de course, pourquoi pas le cross de Versonnex en Novembre,

**CROSS DE VERNONNEX
le 08 NOVEMBRE 2020**

Contactez-nous par email :
asvgs.cross@gmail.com

<https://sites.google.com/site/asvgs-cross/>
<https://www.facebook.com/asvgs-cross>

> Christophe Deiss / ASVGS CROSS



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR NOS ACTIVITÉS, VOUS AIMERIEZ FAIRE UN ESSAI !

N'hésitez pas, à nous contacter dès à présent :

Peinture sur soie

Lundi de 14h à 16h30

Reprise le 14 septembre 2020

Geneviève TALET – Tel. 04 50 41 89 84

Cartonnage ou Encadrement

Mardi de 15h à 18h

Reprise le 15 septembre 2020

Marie-Thérèse HANDSCHIN –

Tel. 04 85 03 12 82

Cartonnage

Jeudi de 14h15 à 16h30

Reprise le 17 septembre 2020

Joëlle MERMINOD – Tel. 04 50 41 17 27

Mosaïque (tous les quinze jours)

Jeudi de 16h45 à 19h15

Reprise le 17 septembre 2020

Isabelle ROBBE – Tel. 0671826515

> Isabelle Robbe

Encadrement

Les cours animés par une professionnelle, Brigitte DUGAST, sont programmés certains samedis durant toute l'année.

L'atelier du mardi permet aux adhérentes de préparer cartons, biseaux, papier en vu du prochain cours, terminer l'encadrement du cours précédent ou travailler en toute autonomie.

Inscrivez-vous dès maintenant, le groupe est limité.

Chantal BERNARD – Tel. 04 50 41 91 05
Marie-Thérèse HANDSCHIN –
Tel. 04 85 03 12 82

Tous nos ateliers se déroulent à la salle de «peinture sur soie» située derrière l'école maternelle, à côté de la salle de danse.

Nous vous souhaitons un bel été et à très vite.



Mercredis de Neige

En raison du COVID-19, la saison de ski s'est terminée le 15 Mars de manière précipitée.

Notre association a dû suspendre toutes ses activités pendant plusieurs semaines afin de répondre aux exigences gouvernementales, mais nous avons pu trouver une organisation pour pouvoir reprendre les activités multisports dès le 10 Juin, et ce, dans le respect des mesures sanitaires.

Ainsi, les enfants sont ravis d'avoir repris l'activité Kidbike !



Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre (enfants comme encadrants) pour la saison prochaine, vous trouverez toutes les informations sur notre site internet

www.mercredisdeneige.fr

Les inscriptions auront lieu en **Septembre 2020**. Nous serons également présents lors des forums des associations de Cessy et de Gex si ceux-ci sont maintenus.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée !



Mesdames, Messieurs,

L'association du bus scolaire des Genevriers cherche un / une accompagnateur / trice pour accompagner les enfants en toute sécurité pour les trajets en bus. Merci d'envoyer un dossier de candidature par mail à l'adresse de l'association, à savoir :

ramassagescolairedesgenevriers@gmail.com.

Dès le 1^{er} juin 2020, les pré-inscriptions sont ouvertes, nous espérons vous compter nombreux dans notre association. Vous trouverez le formulaire d'inscription sur notre site internet et pour toutes questions nous restons à votre disposition par mail ou par téléphone.

www.ramassagescolaired.wixsite.com/bus-scolaire

Prenez soin de vous.

Cordialement.

ART ET CULTURE

XXXVIII^{ème} Salon de la Saint Martin

Le XXXVIII^{ème} Salon de la Saint Martin ouvrira à sa traditionnelle exposition par son vernissage le 14 novembre 2020 à 17h30. Cette année, l'association Art et Culture reçoit trois artistes, invités d'Honneur. D'une part, Odile SAUVE, peintre et Anne DONZE et Vincent CHAGNON plasticiens verriers.

Odile SAUVE

vit et travaille dans le Var.
Son travail s'articule autour du personnage, fil conducteur qui permet à l'artiste de porter un témoignage sur le monde qui l'entoure avec sa sensibilité, ses rêves, ses interrogations.
Un univers animalier et des paysages foisonnants, riches de matières et de couleurs.



Anne DONZÉ ET Vincent CHAGNON

sont deux artistes plasticiens verriers, qui habitent et travaillent à Lancrans. En 2010 Anne Donzé et Vincent Chagnon se rencontrent et en plus de leurs travaux personnels ils créent alors leurs premières pièces communes. Les œuvres communes aux deux artistes évoquent les notions de liberté, d'intimité et de dualité dont le verre est le trait d'union.
Au fil du temps et au fil du verre, c'est quatre mains pour créer. «Le verre est fascinant, disent-ils par sa capacité et sa diversité de dialogues»



Bulletin d'inscription du XXXVIII^{ème} Salon de la Saint Martin
à retourner avant
le dimanche 6 septembre 2020

À Art et Culture - Katheline Goossens 855 Chemin de la Pièce 01170 CROZET courriel : katheline.goossens@gmail.com

Nom, prénom :

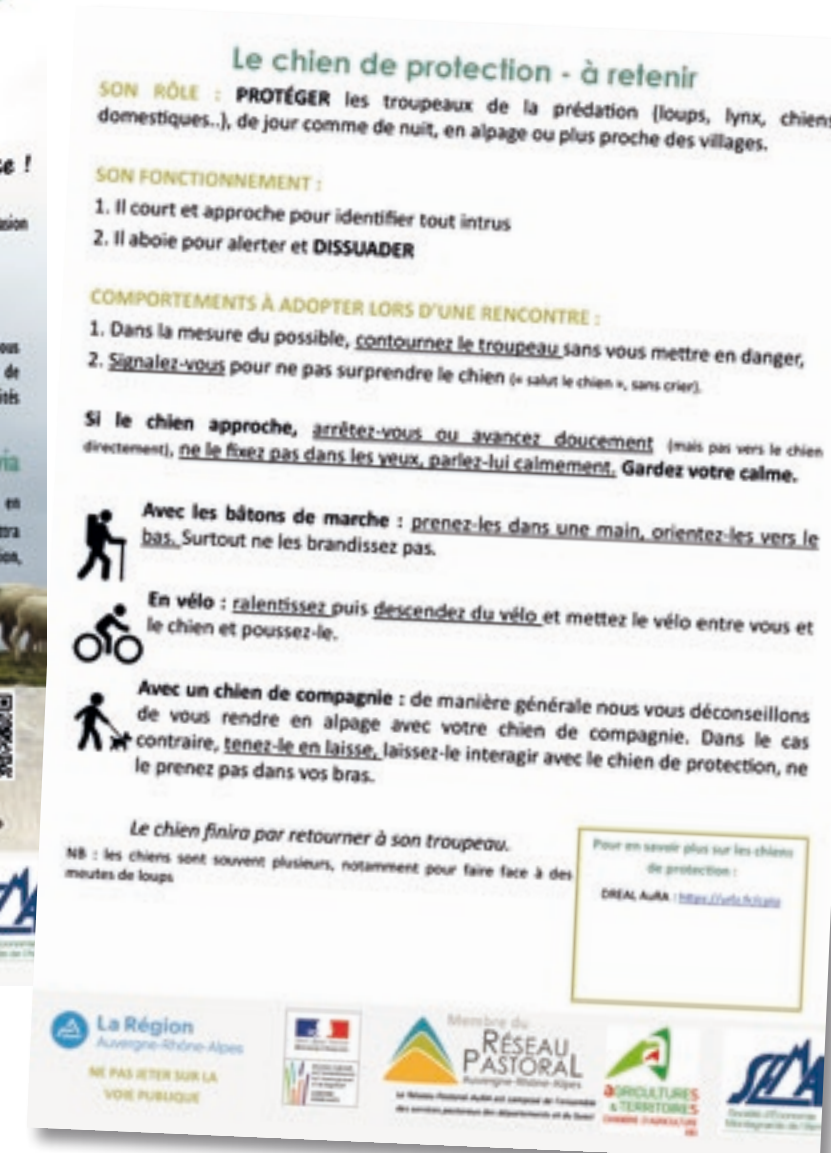
Adresse :

Tél.: Courriel :

Discipline présentée :

Je joins ma participation de 50€ (30€ de cotisation à l'association et 20€ de taxe d'accrochage) obligatoire à l'inscription par chèque libellé à ART ET CULTURE ou en espèces.

Le signature



La RTS à nouveau sur vos écrans !

Ça y est, depuis le 12 juin dernier les chaînes de la RTS sont à nouveau disponibles sur la TNT. Toutefois la norme utilisée pour leur diffusion (DVB-T2) n'est pas accessible aux téléviseurs de plus de 5 ou 6 ans.

Si, en faisant un scan des chaînes vous ne découvrez pas RTS 1 et 2 sur les canaux 51 et 52, il se peut que votre téléviseur ne soit pas équipé pour cette norme.

Dans ce cas vous pouvez vous procurer un décodeur en grandes surfaces pour 20-25 €, ce décodeur vous permettra de regarder toutes les chaînes de la TNT y compris la RTS.

➤ Patrick Heidelberger



Avec les beaux jours venant,

c'est l'occasion de profiter de ces belles et longues journées pour faire du bricolage à la maison et ses abords, se rafraîchir dans sa piscine ou faire un bon barbecue en famille ou avec des amis. Des moments bien agréables à passer ensemble, mais ne serait-ce que pour la bonne entente et la quiétude du voisinage, il existe quelques règles à respecter.

Un arrêté de police en vigueur, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, et plus particulièrement en ce qui concerne les bruits de bricolage et de jardinage, permet de limiter la gêne occasionnée comme suit :

JARDINAGE :

l'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débrousailluses, etc... à moins de 100 mètres d'une zone habitée est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures 30
- Les samedis de 9 h à 12 heures et de 15 h à 19 heures

L'utilisation de ces engins les dimanches et jours fériés est interdite.

BRICOLAGE :

les travaux réalisés par les particuliers, soit sur des propriétés privées situées à moins de 100 mètres d'une zone habitée, soit à l'intérieur d'appartements situés dans un immeuble à usage d'habitation, au moyen de moteurs thermiques ou électriques bruyants, sont autorisés en fonction des mêmes horaires et périodes journalières fixés ci-dessus.

A noter également que les autres bruits, qualifiés d'anormaux du voisinage, causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants (abolements de chiens, utilisation de véhicules bruyants, musique trop forte, etc...) sont également proscrits, et plus particulièrement entre 22 h 00 et 6 h 00 du matin, tout en sachant qu'ils ne sont pas pour autant tolérés au cours des autres périodes de la journée.

Un petit rappel également sur la circulation des chiens :

il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls ou sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, doivent être tenus en laisse et munis d'un dispositif d'identifiant.

Quelques rappels

Réfections de toitures :

Nous vous rappelons qu'en cas de réfection de toiture, si l'ancienne couverture contient de l'amiante, c'est notamment le cas des maisons de Bois-Chatton ou de quelques fermes et anciennes bâtisses, certaines règles doivent être respectées : Vous devez d'abord déposer une déclaration préalable de travaux en mairie. Depuis le 14 mai 1996, pour les toitures en fibrociment, vous avez l'obligation de faire appel à une entreprise agréée pour la dépose et la prise en charge de ces plaques. Vous devrez également fournir à cette entreprise un diagnostic de repérage des produits amiantés. Le nom de l'entreprise choisie doit être indiqué sur la déclaration préalable.

Taille des haies en bordure de voirie :

Selon l'article R161-24 du code rural, les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite de voie. Si les propriétaires riverains négligeaient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'égagement peuvent être effectués d'office à leurs frais, par la commune, après une mise en demeure restée sans résultat.

Vous voilà donc avertis...

> Patrick Heidelbergberger

Rappel des noms sur les boîtes aux lettres

Lors de nos récents passages visant à déposer des masques de protection dans vos boîtes aux lettres, nous avons rencontré quelques difficultés à identifier les noms de famille, les numéros et parfois même aucune information n'était mentionnée.

Pensez aux facteurs en facilitant leur travail afin d'éviter de possibles erreurs de distribution.

Merci de votre compréhension.

Déclaration annuelle de ruches :

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

• Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

• Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTAL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



VERSONNEX
www.versonnex.fr
Juin 2020

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

PLAN DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE RÉGIONAL

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

COMMENT SIGNALER UN INDIVIDU OU UN NID ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

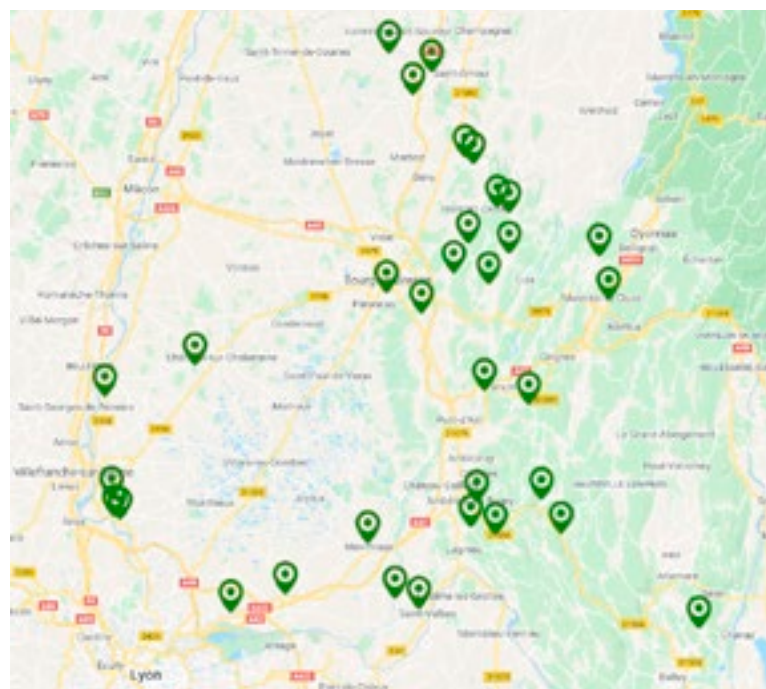
- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile «Frelon Asiatique»

2019 : UNE BAISSSE DU NOMBRE DE NID DÉCOUVERTS

Sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2019 est de 786 contre 1855 en 2018.

Dans l'Ain, 33 nids découverts en 2019 contre 31 en 2018

Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été défavorables au prédateur. Malgré tout, le frelon asiatique continue sa progression.



INFORMATIONS DIVERSES / 19

LE FRELON ASIATIQUE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

SIGNALEZ SA PRESENCE !

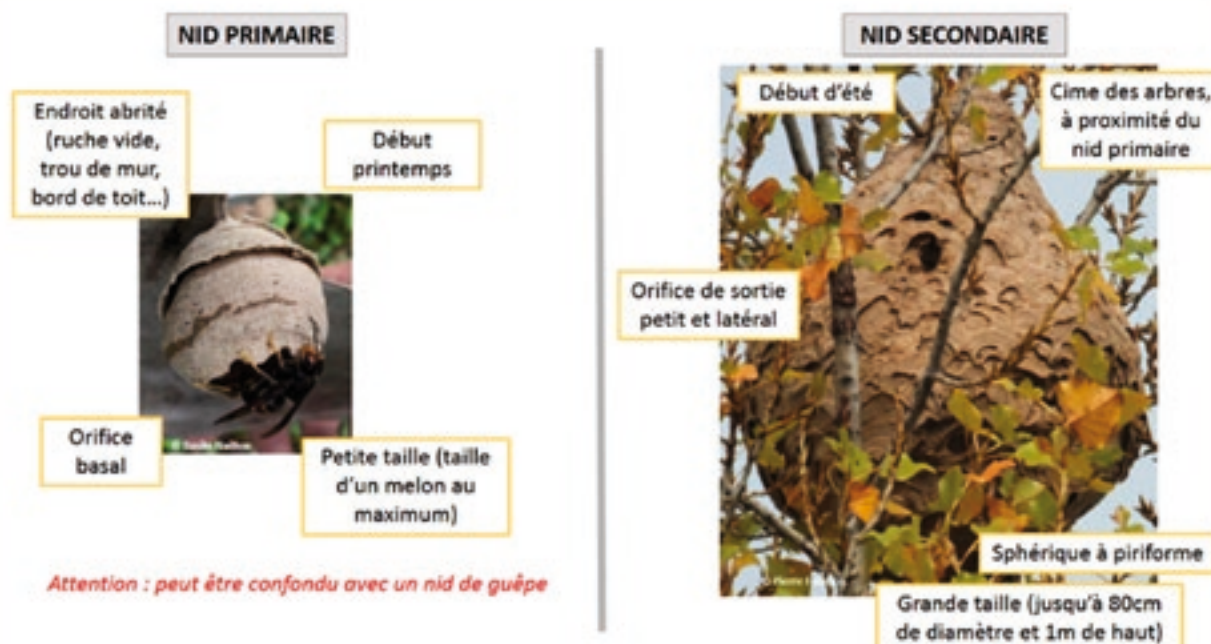
Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ **Sur le site www.frelonsasiatiques.fr**

→ **Ou en téléchargeant l'application mobile**

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.



INFOS BUS

Pour la ligne 814

Nouvelles dessertes des communes d'Ornex, Versonnex, Sauverny, Grilly :

6 A/R quotidiens en semaine aux heures de pointes (6H à 8H et 17H à 19H) à destination de Coppet-Gare via Divonne-les-Bains.

Correspondance à Divonne-les-Bains, ancienne gare avec la nouvelle ligne 818 pour les passagers désirant se rendre à Nyon.



Pour la ligne 52

Suivez l'état du réseau en direct, avec l'app tpg



La feuille d'été de Versonnex
Journal municipal d'informations

Publication : Mairie de Versonnex

Nombre d'exemplaires : 950

Photo de couverture :
Patrick Heidelberg

Photos : Commission communication
Impression : Imprimerie Gonnet

Graphisme : Sophie Bousser

Comité de rédaction :
Jacques Dubout, Emeline Hedrich,
Gérald Schwinte, Patrick Heidelberg

Coordination et secrétariat :
Sophie Bousser

PERMANENCES DES ÉLUS
Uniquement sur rendez-vous

Jacques Dubout, Maire

Evelyne Martin, 1^{ère} adjointe :
CCAS, Logement

Patrick Heidelberg, 2^{ème} adjoint :
Urbanisme, Communication

Donata Roth, 3^{ème} adjointe :
Scolaire, Périscolaire, Personnel

Marie-Anne Soletti, Conseillère déléguée :
Finances, Budget, Achats

Emeline Hedrich, Conseillère déléguée :
Animation, Culture, Manifestations,
Bibliothèque

MAIRIE

21 Chemin Levé - 01210 Versonnex
Tél : 04.50 41 15 59 - fax : 04 50 42 72 35
Mail : mairie@versonnex.fr
Site : www.versonnex.fr

Horaires :

Lundi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Mardi : 8 h - 12 h
Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Jeudi : 8 h - 14 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Consultant urbanisme

Mariana Lyrio sur rendez-vous

BIBLIOTHÈQUE

21 Chemin Levé - 01210 Versonnex
Tél : 04 50 41 19 49
Mail : bibliotheque.versonnex@orange.fr

Horaires :

Mercredi : 14h à 18h
Samedi : 10h à 13h

LES NUMÉROS UTILES

- > **Gendarmerie d'Ornex** : 04 50 40 59 30
(ou le 17)
- > **Chèque volé** : 08 92 68 32 08
- > **Carte bancaire volée** : 08 92 70 57 05

DÉCHÈTERIE

Route de Cessy
Lieu-dit Chemin Levé
01210 Versonnex
04 50 42 74 74

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

De Mars à Octobre :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le samedi non-stop : de 8h30 à 18h

Le dimanche matin de 9h à 12h

En dehors de ces horaires, merci de ne rien déposer sur le domaine publique.

Santé

- > **Centre hospitalier Alpes Léman** (CHAL)
04 50 82 20 00
- > **Centre hospitalier de la région Anancy**
04 50 63 63 63
- > **Polyclinique de Savoie** (Annemasse)
0 826 30 41 00
- > **Hôpital de Saint Julien** 04 50 49 65 65
- > **Hôpital cantonal de Genève**
00 41 22 372 33 11
- > **Hôpital de la Tour** (Meyrin)
00 41 22 719 61 11
- > **Centre antipoison** (Lyon) 04 72 11 69 11
- > **Centre des grands brûlés** (Lyon)
04 78 61 89 50
- > **Centre de soins Infirmiers ADMR**
04 50 99 95 45
- > **Pharmacies de garde** 32 37
- > **Pharmacie Doreau** Versonnex
04 50 41 14 13
- > **Pompiers : 18 Gendarmes : 17 SAMU 15**
- > **Appeler les secours depuis un portable : 112**

SERVICES D'AIDE ET D'ÉCOUTE

- > **Centre départemental de solidarité**
Tél.: 04 50 42 12 65 (Saint-Genis Pouilly)
- > **Numéro national enfants disparus**
116 000
- > **Enfance maltraitée** 119
- > **Violence conjugale info** 39 19
- > **Samu social** 115
- > **N° d'urgence unique pour sourds** 114
- > **SIDA Info service** 0 800 840 800
- > **Info Cancer service** 0 810 810 821

DIVERS

- > **ERDF dépannage** 0 800 333 074
- > **ERDF raccordement** 0 810 144 684

TAXI

Philippe Taxi 06 08 47 27 54
Mail : philippe.taxi@wanadoo.fr

Quelques numéros de téléphone :

- > **Service de gestion et valorisation des déchets** de la CCPG : **N° vert : 0 800 800 215** : renseignements sur le tri, le compostage, les problèmes de collecte, commande de poubelles, composteurs.
- > **Allo Encombrants :**
04 50 20 65 86 pour vous débarrasser de vos objets volumineux sur RV.



VERSONNEX
www.versonnex.fr